

Contournement des sanctions européennes contre la Russie : les nouvelles mesures de l'UE

Publié le 13 juin 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

En cas de violations des dispositions restrictives prises par l'UE à l'encontre d'entités ou de personnalités russes, de nouvelles mesures doivent faciliter les enquêtes, les poursuites et les sanctions. Le dispositif vise les actions hostiles à l'indépendance de l'Ukraine.

Le 9 juin 2023, le Conseil de l'Union européenne a arrêté sa position concernant des mesures restrictives pour lutter contre le contournement des sanctions européennes mises en place face à la Russie depuis mars 2022. La position du Conseil définit également les actes que les États membres devront ériger en infraction pénale.

Une répression plus sévère du contournement des mesures restrictives de l'UE

Les États membres sont appelés à "**redoubler d'efforts**" pour s'assurer du **respect des mesures restrictives de l'UE** :

- **délai de prescription** permettant une bonne application de la loi ;
- mesures pour **geler et confisquer les produits de la violation des mesures restrictives** ;
- **coopération et coordination** entre les différentes autorités répressives et judiciaires au niveau national comme européen.

Un élargissement des individus visés par les sanctions

Par ailleurs, il est désormais possible pour l'Union européenne d'ajouter à la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions :

- **les hommes et les femmes d'affaires influents** exerçant des activités en Fédération de Russie ;
- leurs proches et toute personne physique qui tire profit de ces activités : il s'agit donc d'un **critère vaste en ce que l'adoption de sanctions est décorrélée de tout bénéfice évident pour l'économie de guerre de la Russie** ;
- **l'ensemble des femmes et hommes d'affaires** ayant une activité dans des secteurs économiques qui fournissent une source substantielle de revenus au gouvernement de la Fédération de Russie.